

Évolution des carnets 1959-1974. Retards et changements de contenu

Gérard GOMEZ

CONFERENCE DE CANDIDATURE DU 4 MARS 2023

Avant d'entrer dans le vif du sujet de son exposé, le conférencier rappelle le contexte : dans les années 1950/1970, la Poste décida d'engager une importante mutation concernant les guichets et l'affranchissement. Cette période étant jalonnée de nombreuses anecdotes quant aux péripéties qui concernent les carnets, quelques-unes couvrant la période d'une quinzaine d'années sont narrées.

Pour commencer, à l'appui d'essais précurseurs, il est fait état du cahier des charges indiquant que les carnets devaient être adaptés pour être servi par l'intermédiaire de distributeurs automatiques avec un montant non-divisionnaire (200 F).



Un autre épisode peu banal est présenté à l'appui d'une note manuscrite de l'Administration qui prévoyait la réduction du nombre de timbres-poste dans les carnets (probablement pour abaisser le coût du carnet) lors de la préparation du nouveau tarif à 0,50 F du 4 janvier 1971 amenant à une forte hausse de 25 %. ...Mais le projet restera sans suite.



Fabrication de carnets
 de 8 TP à 0,50

La chose est techniquement
 possible mais ~~économiquement~~ ^{très coûteuse}, l'eng
 lours, celui (comme se papier en
 - perfection se nouveau clichés)
 et entraînera des dépenses non
 négligeables de l'ordre de 250 000 F
 annuel par an - ^{avec l'augmentation de} ~~raison~~ ^{pour les crédits}
 Le nombre de machines ~~actuelles~~
 en service pour ce genre de travail
 est si faible qu'il faut faire
 aux besoins qui se trouvent
 automatiquement couverts de 20%

Conclusion - maintenir carnet
 de 10 TP -

◀ Note conservée au Musée de la Poste Paris.



^ C'est la réalisation d'un essai avec un nouveau cylindre qui a permis de conduire une étude technico-financière arrivant à la conclusion de la note « **maintenir carnet de 10 TP** » et de refermer la porte sur ce projet sans suite commerciale.